



COMMUNAUTE SCOLAIRE DU PLATEAU DE DIESSE

Diesse - Lamboing - Nods - Prêles

Route de Diesse 11 – 2515 Prêles

finances@ecoleplateau.ch

Election d'un organe de vérification des comptes pour la période 2025-2028

L'art. 19 du Règlement d'organisation de la Communauté scolaire du Plateau de Diesse prévoit que l'organe de vérification des comptes soit élu tous les quatre ans par les communes, soit les assemblées communales.

Après avoir étudié les offres des deux fiduciaires qui révisent les communes affiliées, respectivement Soresa SA pour la Commune mixte de Nods et GF Audit du groupe FidExpert pour la Commune mixte de Plateau de Diesse, la Commission scolaire recommande aux assemblées communales d'accepter l'offre de GF Audit à Fr. 1'500.- hors TVA par an pour la période 2025-2028. A un prix équivalent, cela permettra d'avoir un regard neuf car Soresa SA révisé les comptes de la Communauté scolaire depuis de très nombreuses années.